



## Maladie professionnelle et reprise, mais pas de poste

Par **bouvron**, le **05/05/2014** à **15:52**

bonjour,

j'étais en maladie professionnelle depuis mars 2012; la cpam a considéré une guérison avec séquelle, je suis allée à la médecine du travail le 28 avril 2014, ensuite ce jour pour une reprise, je suis allée voir mon employeur, il n'a pas de poste pour moi car je ne peux plus porter de charge lourde, je suis aide à domicile, donc toilette, ménage, etc... mon arrêt de travail se terminait le 3 mai 2014, je ne sais pas quoi faire, je ne suis plus indemnisés, et j'ai touché 2 fois un complément de salaire en 2 ans, j'aimerais avoir votre avis, et que faire??????

merçi d'avance

Par **moisse**, le **06/05/2014** à **08:28**

Bonjour,

En résumé vous avez effectuée une visite de pré-reprise le 28/04/2014.

Puis une reprise le 4/05/2014.

L'employeur doit vous faire effectuer une visite de reprise auprès du médecin du travail d'où découlera une (in)aptitude à vos fonctions.

Si le médecin du travail confirme une inaptitude totale :

\* l'employeur doit mettre en oeuvre une recherche de reclassement puis une procédure de licenciement, avec un délai maximum d'un mois pour le tout.

\* le médecin du travail doit vous remettre un imprimé destinée à la CPAM pour vous permettre de toucher pendant 30 jours l'indemnité spéciale d'attente

Donc si actuellement votre employeur n'a pas organisé de visite de reprise, il doit vous rémunérer.

Par **bouvron**, le **06/05/2014** à **11:29**

merçi beaucoup